



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018

Convoqué le mardi 19 juin 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

**OBJET : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL DE CATEGORIE A -  
RESPONSABLE DU SERVICE JEUNESSE**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy .....	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René .....	Absent
BARBE Françoise .....	Procuration
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice .....	Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé .....	Procuration
AMIC Bruno .....	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse	
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 25
Nombre de pouvoirs	: 08
Absents à la séance	: 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le poste de responsable du service jeunesse étant vacant, il a été décidé de créer cet emploi afin de permettre de mener à bien le fonctionnement du service jeunesse.

Pour ce faire, une déclaration d'emploi vacant a été enregistrée auprès du CDG 13 sous le numéro 2018-05-9065,

Les recherches entreprises parmi les fonctionnaires territoriaux étant restées infructueuses, ce poste sera occupé en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et ayant trait aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération de cet agent sera indexée sur le traitement indiciaire correspondant à l'indice brut 635 du barème des traitements de la Fonction Publique Territoriale auquel s'ajoutent les indemnités prévues par la délibération du 25 septembre 2017 modifiant la délibération cadre du 26 juin 2017 relative au régime indemnitaire de la tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), de la filière administrative (attaché).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : De créer un poste de contractuel de catégorie A - Responsable du Service Jeunesse, tel qu'il a été défini ci-dessus à compter du 07 juillet 2018 pour une durée d'un an.

**ARTICLE 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de travail.

**ARTICLE 3** : Que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 29 JUIN 2018

AFFICHÉE LE : 29 JUIN 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 29 JUIN 2018